

MOUVEMENT 2021

Annexe 3: Le fonctionnement de l'algorithme

ETAPES	VŒUX	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Ecran 1	Vœux précis et vœux géographiques dont 1 vœu indicatif précis	Affectation définitive sauf si absence de titres ou d'inscription sur liste d'aptitude	Les vœux géographiques tiennent compte du vœu indicatif.
Ecran 2 : les candidats obligatoires ayant participé et saisi un vœu indicatif précis	Vœux larges choisis par le candidat (zone départementale + 1 ou plusieurs MUG)	Affectation définitive sauf si absence de titre ou d'inscription sur liste d'aptitude	L'algorithme tient compte du vœu indicatif.
Scan 1 : les candidats obligatoires ayant participé et saisi un vœu indicatif précis	Vœux larges priorisés par le département (zone départementale + MUG)	Affectation provisoire	L'algorithme tient compte du vœu indicatif.
Scan 2 : les candidats obligatoires n'ayant pas participé au mouvement ou n'ayant pas fait de vœu large obligatoire	N'importe quel poste resté vacant	Affectation définitive	Aléatoire

Détails :

Cas n° 1 : je suis participant à titre facultatif

Etape écran 1 : L'algorithme dans l'ordre des vœux formulés vérifie si vous disposez des titres ou habilitations requises pour occuper le poste (lorsque celui-ci l'exige). Le candidat qui disposera du titre sera toujours prioritaire pour obtenir le poste face à un candidat qui n'en dispose pas (par exemple : lise d'aptitude de direction pour un poste de directeur d'école). Puis, le deuxième élément de comparaison sera le nombre de points de barème par ordre décroissant (le candidat qui a le plus de points obtient le poste). A barème équivalent, les discriminants seront l'ancienneté générale de service, puis la date de naissance.

Pour un vœu géographique, l'algorithme se rapportera au vœu indicatif.

Le vœu indicatif correspond au 1^{er} vœu formulé s'il est :

- Un vœu précis : un type de poste au sein d'une école en particulier (par exemple poste d'adjoint dans l'école de xxx de commune yyyy,)
- Un vœu commune : un type de poste dans les écoles de la commune de Nantes ou de Saint-Nazaire (par exemple : directeur d'école dans la commune de Nantes)

Le 1^{er} vœu, si c'est un vœu géographique (exemple : adjoint dans la circonscription zzzz) ne pourra pas servir de vœu indicatif à l'algorithme.

Si aucun vœu ne peut être satisfait, vous restez sur votre poste actuel.

Cas n°2 : je suis participant à mobilité obligatoire

Etape écran 1 : Même phase que pour le cas n°1.

MOUVEMENT 2021

Étape écran 2 : Après avoir épuisé les vœux de la liste Ecran 1, l'algorithme va chercher dans les vœux de l'écran 2 si un poste reste vacant, toujours en tenant compte du vœu indicatif de l'écran 1. L'algorithme cherche un poste vacant au plus près de ce vœu indicatif.

Scan 1 : Si la liste des vœux de l'écran 2 est épuisée, l'algorithme va regarder parmi tous les postes qui restent vacants dans le département celui qui se rapproche le plus du vœu indicatif de la liste 1. Le candidat sera affecté à titre provisoire.

Si le candidat n'a pas formulé de vœu indicatif, l'algorithme ne pourra pas en tenir compte dans sa recherche.

Scan 2 : Le participant à mobilité obligatoire qui n'aura pas participé au mouvement ou qui n'aura pas fait de vœu large se verra affecté sur tout poste resté vacant dans le département, à titre définitif, lorsque les vœux de la liste 1 n'ont pas pu être satisfaits.